

Plan de mise en œuvre pour l'année 4			
Actions	Réalisation (%)	Commentaires	
		Justifications	Prévisions
1-Embauche d'un coordonnateur régional en sécurité incendie(An 1, MRC)	MRC		
2-Embauche d'une ressource régionale spécialisée en prévention (An 1, MRC)	MRC		
3-Acquérir et participer à la mise en place du logiciel de gestion incendie (An 1, Act 1, 6)	100%		
4-Transmettre annuellement les données nécessaires à la M.R.C. afin de produire le rapport d'activité (art 35). Produire conjointement (M.R.C. et Mun.) rapport annuel d'activités (An 1 à 5, Act 8)	100%		
5-Disposer d'un préventionniste locale ou retenir les services d'un préventionniste régionale (An 1 à 5, Act 16)	100%		
6-Mettre à niveau son entente de fourniture de service afin d'inclure les dispositions et de s'assurer de la réalisation des actions incluses dans le présent Schéma et dans son Plan de mise en œuvre.	N/A	S'applique à Saint-Mathieu de Beloeil	
7-Produire un programme d'évaluation et d'analyse des incidents (An 1, MRC)	MRC		
8-Organiser et mettre en œuvre le programme de d'évaluation et d'analyse des incidents tel que proposé par la M.R.C.(An1, Act 7)	100%		
9-S'assurer de la présence de ressources pompiers formées en recherche des causes et circonstances en incendie (An 1, Act 2)	100%		
10-Faire la recherche des causes et circonstances de l'incendie sur son territoire (An 1, Act 3)	100%		
11-Produire le rapport incendie (DSI 2003) (An 1, Act 4)	100%		
12-Transmettre a la M.R.C. annuellement un rapport d'évaluation et d'analyse de l'incident (An 2, Act 8)	100%		

Plan de mise en œuvre pour l'année 4			
Actions	Réalisation (%)	Commentaires	
		Justifications	Prévisions
13-Concevoir et mettre en œuvre un règlement de base en prévention des incendies en s'inspirant des codes et normes utilisés dans le domaine de la sécurité incendie tel que décrit dans le chapitre 6 du présent Schéma (An 1, Act 11)	MRC		
14-Adopter le règlement de base en prévention des incendies tel que proposé par la M.R.C. (An 1, Act 9)	100%		
15-Concevoir un règlement type pour la création ou l'officialisation d'un service d'incendie (An 1, Act 10)	MRC		
16-Adopter ou mettre a niveau le règlement sur la création ou l'officialisation du SSI (An1, Act 10)	100%		
17-Concevoir et mettre en en oeuvre un programme de visite d'installation et de vérification des avertisseurs de fumée dans les résidences tel que décrit au chapitre 6 du présent Schéma (An 1, MRC)	MRC		
18-Adopter, organiser et mettre en œuvre le programme de visite d'installation et de vérification des avertisseurs de fumée dans les résidences tel que proposé par la M.R.C.(An 1, Act 12, 13)	110%		
19-Concevoir et mettre en oeuvre un programme d'inspection périodique des risques les plus élevés tel que décrit dans le chapitre 6 du présent Schéma (An 1, MRC)	MRC		
20-Concevoir et mettre en œuvre un programme sur la production de plans d'intervention tel que décrit dans le chapitre 6 (section 6.3.1) du présent Schéma (An1, Act 15)	100%		
21-S'assurer de disposer d'une ressource en prévention pour l'inspection des risques les plus élevés et la production de plans d'intervention (An 1, Act 16)	100%		

Plan de mise en œuvre pour l'année 4			
Actions	Réalisation (%)	Commentaires	
		Justifications	Prévisions
22-Organiser et mettre en œuvre le programme d'inspection périodique des risques les plus élevés et réaliser les visites annuelles telles que déterminé au programme (An 2, Act 14)	4%	Tableau A.2	
23-Organiser et mettre en œuvre le programme sur la production de plans d'intervention tel que proposé par la M.R.C.(An 2, Act 15)	0%	Tableau A,3	
24-Concevoir un programme d'activités et de mesure de sensibilisation du public incluant un calendrier d'activités annuelles tel que décrit au chapitre 6 (An 1, MRC)	MRC		
25-Organiser et mettre en œuvre le programme de sensibilisation du public tel que proposé par la M.R.C. (An 2, Act 17)	100%		
26-Participer à la mise à jour de la base de données des risques sur l'ensemble du territoire de la M.R.C. (An 2, Act 6)	100%		
27-Transmettre annuellement à la M.R.C. un rapport sur toutes les activités de sensibilisation du public réalisées (An 2, Act 8, 17)	100%		
28-Réviser les procédures de déploiement des ressources et mettre en place la force de frappe, tel que décrit aux sections 6.2 et 6.3 du chapitre 6 du présent Schéma (An 1, Act 18, 19, 22)	100%		
29-Élaborer et uniformiser les procédures opérationnelles d'intervention en s'inspirant notamment du Guide des opérations à l'intention des services de sécurité incendie publié par le MSP (An 1, Act 19, 30, 31)	100%		
30-Réviser et signer des ententes intermunicipales permettant la mise en place du déploiement de la force de frappe, tel que décrit aux sections 6.2 et 6.3 du chapitre 6 du présent Schéma (An 1, Act 19, 30, 31)	100%		

Plan de mise en œuvre pour l'année 4			
Actions	Réalisation (%)	Commentaires	
		Justifications	Prévisions
31-Mettre en place une procédure d'embauche visant le maintien de ses effectifs à un minimum de pompiers pour assurer le déploiement de la force de frappe (An1, Act 28)	100%		
32-Transmettre les procédures de déploiement à la centrale de répartition incendie (An 1, Act 6)	100%		
33-Élaborer ou maintenir une procédure efficace de dénombrement des effectifs présents lors d'une intervention (An 1, Act 21)	100%		
34-Mettre en place un programme d'entretien, de remplacement et d'évaluation des véhicules et des pompes portatives selon le guide d'application des exigences relatives aux véhicules et accessoires d'intervention et selon les recommandations du fabricant (An 1, Act 23)	100%		
35-Mettre en place un programme d'entretien, de remplacement et d'évaluation des équipements selon les normes en vigueur et selon les recommandations du fabricant (An 1, Act 32)	100%		
36-Mettre en place un programme d'achat regroupé pour les accessoires et équipements d'intervention (An 2, MRC)	MRC		
37-Réaliser les attestations de performance pour les véhicules munies d'une pompe intégrée tel que précisé dans le guide d'application des exigences relatives aux véhicules et accessoires d'intervention (An 1, Act 23)	100%	Tableau A,7, aucun véhicule n'est dû pour une attestation de performance	L'autopompe 220 est dû en 2018 et l'autopompe 2020 est dû en 2025
38-Élaborer et application d'un programme de vérification et d'entretien uniformisé des poteaux d'incendie et des points d'eau au niveau régional selon la norme NFPA 291 et 1142 (An 1 et 2, Act 24)	100%		
39-Identifier les poteaux d'incendie selon la codification décrite dans la norme NFPA 291 (An 4, Act 25)	0%		Les travaux seront exécutés en 2015-2016.

Plan de mise en œuvre pour l'année 4			
Actions	Réalisation (%)	Commentaires	
		Justifications	Prévisions
40-Aménager les accès pour les véhicules d'intervention aux points d'eau répertoriés par les SSI	N/A		
41-Assurer une capacité d'entreposage des bassins portatifs utilisés sur une scène d'intervention selon les dispositions de la norme NFPA 1142	N/A		
42-Prévoir une étude sur l'emplacement et l'aménagement de points d'eau avec prises d'eau sèches dans les endroits problématique à l'approvisionnement en eau	N/A	3	
43-Installer une valve de vidange à grand débit sur les citernes et autopompes-citernes	N/A		
44-Maintenir l'entente avec l'École nationale des pompiers du Québec (E.N.P.Q) et continuer d'assurer la dispense des programmes de formation selon les besoins des SSI	MRC		
45-Respecter le règlement provincial sur la formation des officiers et des pompiers afin de s'assurer que ces derniers puissent accomplir les tâches qu'ils seront susceptibles d'accomplir lors d'un incendie de bâtiment (An 1, Act 26)	100%	Tableau a,4 et A,5	
46-Mettre en place un programme de recrutement et d'entraînement mensuel des pompiers et officiers basé sur la norme NFPA 1500 et en s'inspirant du canevas d'entraînement pratique rédigés par l'école nationale des pompiers du Québec (E.N.P.Q) (An 1, Act 27)	100%		
47-Élaborer et mettre en place un programme et un comité de santé et de sécurité au travail en d'en assigner un responsable par Service d'incendie (An 1 et 2, Act 20)	MRC		

Plan de mise en œuvre pour l'année 4			
Actions	Réalisation (%)	Commentaires	
		Justifications	Prévisions
48-Maintenir le comité de communication conjoint formé de représentant de la M.R.C. et de d'autres M.R.C. rattaché au centre de répartition des appels d'urgences de la Vallée-du-Richelieu et assurer le suivi de leurs recommandations (An 1, Act 29, 30, 31)	MRC		
49-Maintenir l'entente de prise avec la centrale des appels d'urgence 911 et son centre de répartition incendie avec la Régie Intermunicipale de Police Richelieu Saint-Laurent (R.I.P.R.S.L.) (An 1, Act 29, 30, 31)	100%		
50-Prendre entente avec la centrale d'urgence 911 de la Régie Intermunicipale de Police Richelieu Saint-Laurent pour les services du 911 et de la répartition incendie (An 1, Act 29, 30, 31)	N/A		
51-Mise en place d'un protocole de standardisation et d'uniformisation des appels d'urgence avec production de carte d'appel (logiciel de gestion incendie) et fréquence commune de communication (An 1, Act 30)	100%		
52-Procéder à l'achat d'équipements de communication (Radio mobile, portatif, etc..) compatibles avec le central de communication et les SSI limitrophes	N/A	Non requis en 2014	
53-Élaborer et mettre en place un programme annuel favorisant l'implantation de mesures d'autoprotection et de prévention additionnelles tel que décrit à la section 6.4 du présent Schéma (An 2, 33, 34)	MRC		
54-Appliquer les mesures et le contenu du programme développé par la M.R.C. sur l'implantation de mesures d'autoprotection et de prévention additionnelles (An 3, Act 35)	100%	Installation de poteaux d'identification d'adresse civique en milieu rurale	

Plan de mise en œuvre pour l'année 4			
Actions	Réalisation (%)	Commentaires	
		Justifications	Prévisions
55-Pour les municipalités ou parties de territoire qui ne rencontrent pas les éléments de la force de frappe, organiser et mettre en œuvre le programme d'inspections périodiques des risques, tel que précisé à la section 6.1.3 du présent Schéma	N/A		
56-Promouvoir et sensibiliser les Municipalités dans leur planification d'urbanisme afin de tenir compte la protection incendie offerte versus les risques à protéger (An1, MRC)	MRC		
57-Associer les préventionnistes l'élaboration et la révision du ou des Schémas d'aménagement (An 1, Act 39)	100%		
58-Mettre en place un comité régional de concertation impliquant les différents intervenants voués à la sécurité du public (An 1, Act 37, 38)	MRC		
59-Élaboration et mise en place d'une procédure de vérification périodiques de l'efficacité des actions mise en œuvre (art. 17 de la loi sur la sécurité incendie) au présent Schéma (An 1, MRC)	MRC		
60-Remettre à la M.R.C. les données requises permettant cette dernière de procéder au suivi du Schéma afin qu'elle puisse réaliser sa procédure de vérifications périodique tel que précisé au chapitre 8 du présent Schéma (An 1, Act 8, 39)	100%		
61-Rétroaction (debriefing) suite à une intervention. (An1, Act 5)	100%		

Tableaux servant à évaluer les indicateurs de performance

Tableau A.1

Programme sur l'installation et la vérification du fonctionnement d'avertisseurs de fumée			
Année prévue au PMO	Nb de visites à effectuer	Nb de visites effectuées	Objectif atteint au PMO (%)
An 1	127	180	142
An 2	127	200	157
An 3	127	160	126
An 4	127	140	110
An 5	127	124	98
Total:	635	804	127

Tableau A.2

Programme d'inspection périodique des risques plus élevés			
Année prévue au PMO	Nb de bâtiments à inspecter	Nb de bâtiments inspectés	Objectif atteint au PMO (%)
An 1	0	0	n/a
An 2	24	5	21
An 3	24	7	29
An 4	24	4	17
An 5	24	15	63
Total:	96	31	32

Tableau A.3

Plans d'intervention			
Année prévue au PMO	Nb de plans d'intervention à réaliser	Nb de plans d'intervention réalisés	Objectif atteint au PMO (%)
An 1			n/a
An 2			n/a
An 3			n/a
An 4	0	0	n/a
An 5	12	6	50
Total:	12	6	50

Tableau A.4

Formation des pompiers					
Année prévue au PMO	Nb de pompiers du SSI	Nb de pompiers non soumis à la réglementation (embaucher avant 1998)	Nb de pompiers devant être formés selon les exigences	Nb de pompiers formés selon les exigences	Objectif atteint au PMO (%)
An 1	20	9	11	11	100
An 2	20	9	11	9	82
An 3	20	9	11	11	100
An 4	20	9	11	11	100
An 5	20	9	11	11	100

Tableau A.5

Formation des officiers					
Année prévue au PMO	Nb d'officiers du SSI	Nb d'officiers non soumis à la réglementation	Nb d'officiers devant être formés selon les exigences	Nb d'officiers formés selon les exigences	Objectif atteint au PMO (%)
An 1	5	3	2	2	100
An 2	5	3	2	2	100
An 3	5	3	2	2	100
An 4	5	3	2	2	100
An 5	6	2	4	4	100

Tableau A.6

Essais et vérifications annuels des véhicules			
Année prévue au PMO	Nb de véhicules devant subir un essai et/ou une vérification annuelle	Nb de véhicules ayant réussi l'essai et/ou une vérification annuelle	Objectif atteint au PMO (%)
An 1	2	2	100
An 2	2	2	100
An 3	2	2	100
An 4	2	2	100
An 5	2	2	100

Tableau A.7

Attestation de performance des véhicules			
Année prévue au PMO	Nb de véhicules devant faire l'objet d'une attestation de performance	Nb de véhicules ayant réussi une attestation de performance	Objectif atteint au PMO (%)
An 1	2	2	100
An 2	0	0	n/a
An 3	0	0	n/a
An 4	0	0	n/a
An 5	0	0	n/a

Tableau A.8

Attestation de conformité des véhicules			
Année prévue au PMO	Nb de véhicules devant faire l'objet d'une attestation de conformité	Nb de véhicules ayant réussi une attestation de conformité	Objectif atteint au PMO (%)
An 1	0	0	n/a
An 2	0	0	n/a
An 3	0	0	n/a
An 4	0	0	n/a
An 5	0	0	n/a

Tableau A.9

Modification sur les véhicules d'intervention			
Année prévue au PMO	Nb de véhicules devant faire l'objet d'une modification	Nb de véhicules qui ont fait l'objet d'une modification	Objectif atteint au PMO (%)
An 1	0	0	n/a
An 2	0	0	n/a
An 3	0	0	n/a
An 4	0	0	n/a
An 5	0	0	n/a

Tableau A.10

Essai annuel des pompes portatives			
Année prévue au PMO	Nb de pompes portatives devant subir un essai annuel	Nb de pompes portatives ayant subi et réussi un essai annuel	Objectif atteint au PMO (%)
An 1	1	0	0
An 2	1	0	0
An 3	1	0	0
An 4	1	0	0
An 5	1	0	0

Tableau A.11

Acquisition des vêtements de protection et d'équipement d'intervention						
Année prévue au PMO	Nb d'habits de combat à acquérir	Nb d'habits de combat acquis	Objectif atteint au PMO (%)	Nb d'avertisseurs de détresse pour APRIA à acquérir	Nb d'avertisseurs de détresse pour APRIA acquises	Objectif atteint au PMO (%)
An 1	7	7	100	20	20	100
An 2	0	0	n/a	20	20	100
An 3	0	0	n/a	20	20	100
An 4	0	0	n/a	0	0	n/a
An 5	0	0	n/a	0	0	n/a

Tableau A.12

Acquisition et entretien des appareils de protection respiratoires isolants autonomes (APRIA)						
Année prévue au PMO	Nb d'APRIA à acquérir	Nb d'APRIA acquis	Objectif atteint au PMO (%)	Nb d'APRIA devant subir un banc d'essai	Nb d'APRIA ayant subi et réussi le banc d'essai	Objectif atteint au PMO (%)
An 1	0	0	n/a	16	16	100
An 2	0	0	n/a	16	16	100
An 3	0	0	n/a	16	16	100
An 4	0	0	n/a	16	16	100
An 5	0	0	n/a	16	16	100

Tableau A.13

Acquisition des bouteilles pour les appareils de protection respiratoires isolants autonomes (APRIA)			
Année prévue au PMO	Nb de bouteilles pour APRIA à acquérir	Nb de bouteilles pour APRIA acquises	Objectif atteint au PMO (%)
An 1	0	0	n/a
An 2	0	0	n/a
An 3	0	0	n/a
An 4	10	10	100
An 5	10	10	100
Total:	20	20	100

Tableau A.14

Aménagement de points d'eau			
Année prévue au PMO	Nb de points d'eau à aménager	Nb de points d'eau aménagés	Objectif atteint au PMO (%)
An 1	0	0	n/a
An 2	0	0	n/a
An 3	0	0	n/a
An 4	0	0	n/a
An 5	0	0	n/a
Total:	0	0	n/a

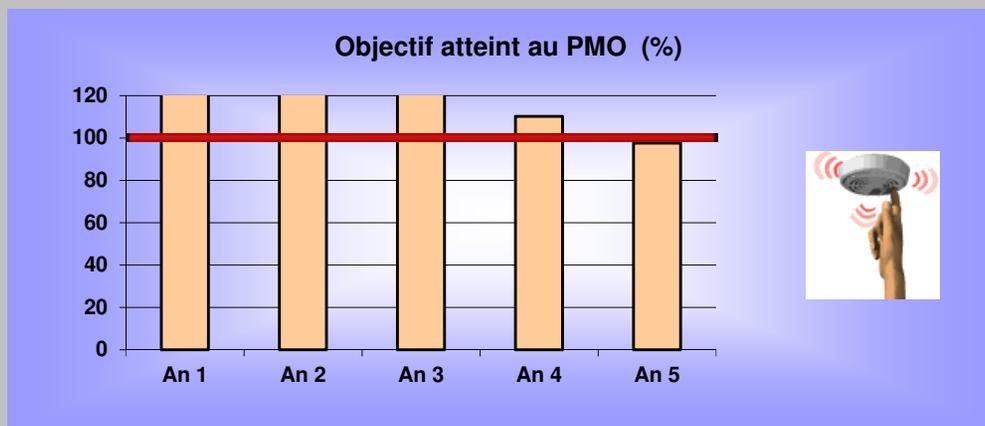
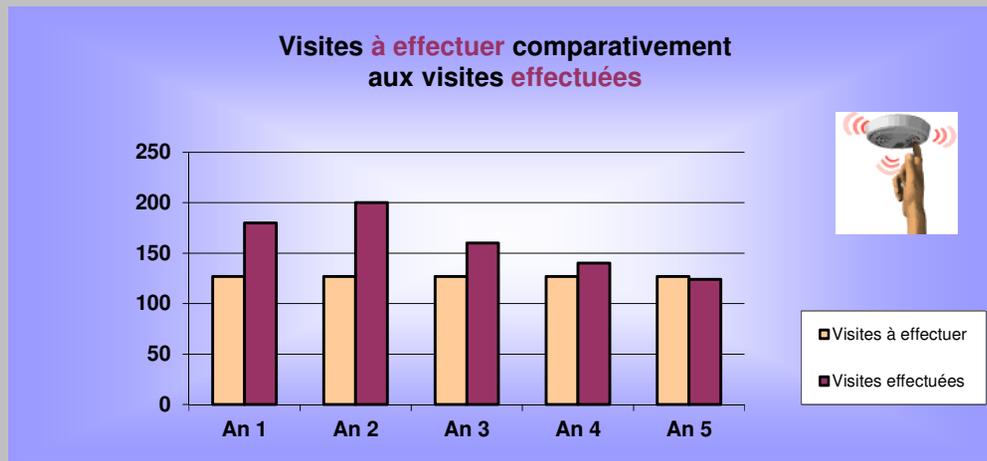
Tableau A.15

Force de frappe (FDF) lors des interventions en incendie					
Année prévue au PMO	Nb total d'appels auprès du SSI	Nb d'appels pour un incendie de bâtiments	Nb d'interventions requérant une FDF	Nb d'interventions où la FDF a été atteinte	Objectif atteint au PMO (%)
An 1	31	2	2	2	100
An 2	29	5	5	5	100
An 3	36	6	0	0	n/a
An 4	24	9	9	9	100
An 5	13	9	9	9	100

Tableau A.16

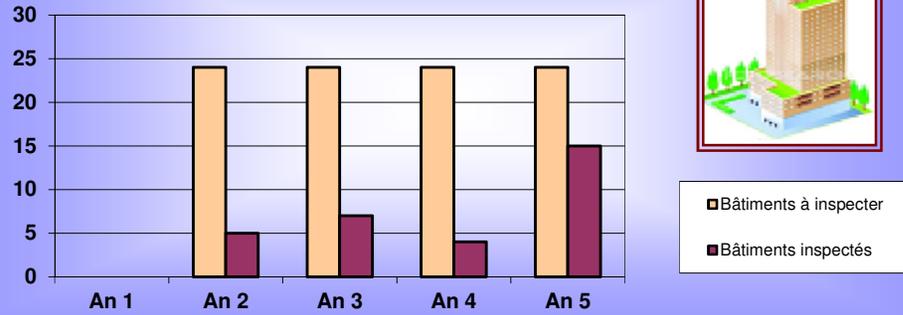
Force de frappe (FDF) pour les interventions nécessitant les pinces de désincarcération					
Année prévue au PMO	Nb total d'appels auprès du SSI	Nb d'appels pour la désincarcération	Nb d'interventions requérant une FDF	Nb d'interventions où la FDF a été atteinte	Atteinte de la FDF pour les interventions de désincarcération (%)
An 1	2	2	2	2	100
An 2	3	3	3	3	100
An 3	5	5	5	5	100
An 4	2	2	1	1	100
An 5	3	3	3	3	100

A.1 Programme sur l'installation et la vérification du fonctionnement d'avertisseurs de fumée

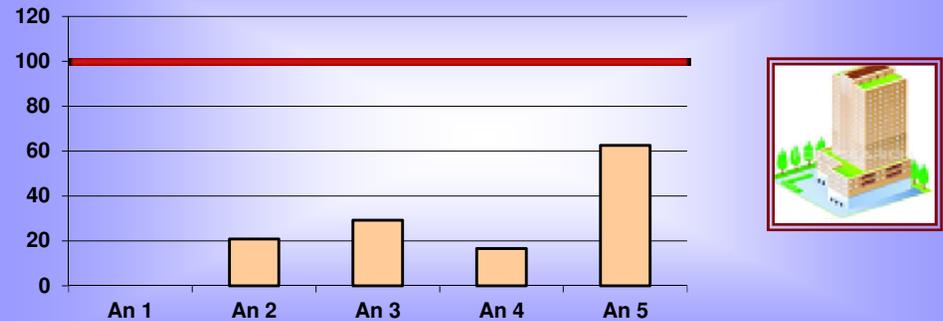


A.2 Programme d'inspection périodique des risques plus élevés

Bâtiments à inspecter comparativement
aux bâtiments inspectés

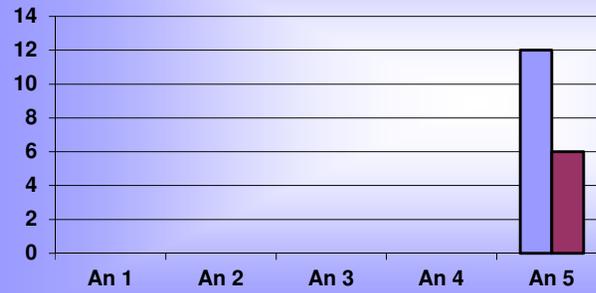


Objectif atteint au PMO (%)



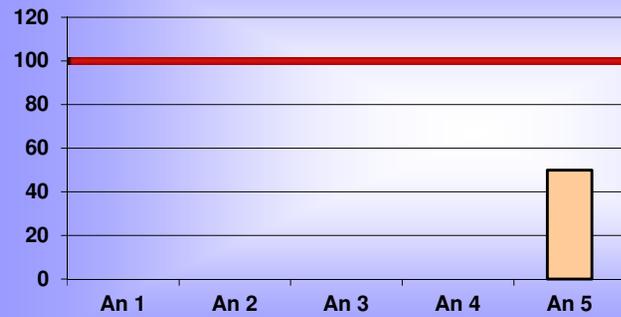
A.3 Plans d'intervention

Plans d'intervention à réaliser comparativement aux plans d'intervention réalisés



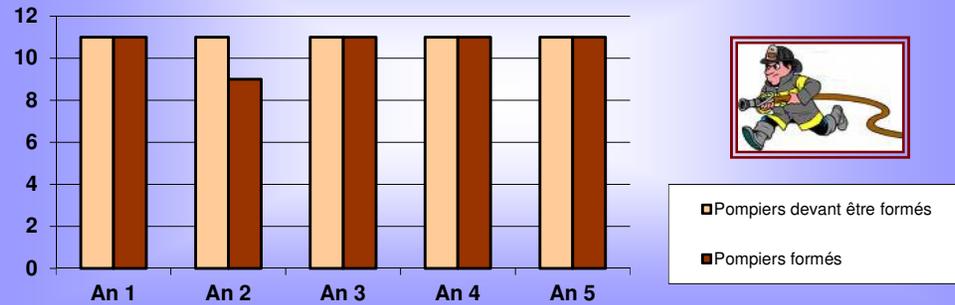
- Plans d'intervention à réaliser
- Plans d'intervention réalisés

Objectif atteint au PMO (%)

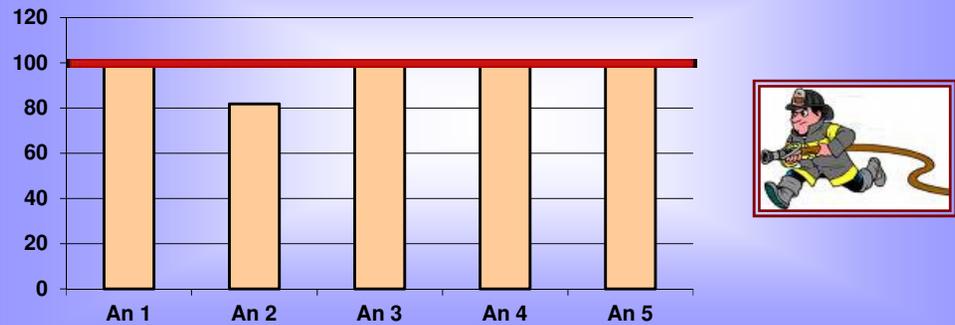


A.4 Formation des pompiers

Pompiers **devant être** formés comparativement
aux pompiers **formés** selon les exigences

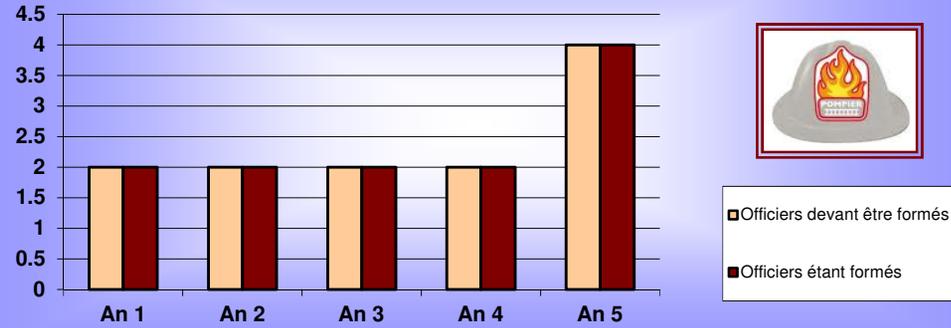


Objectif atteint au PMO (%)

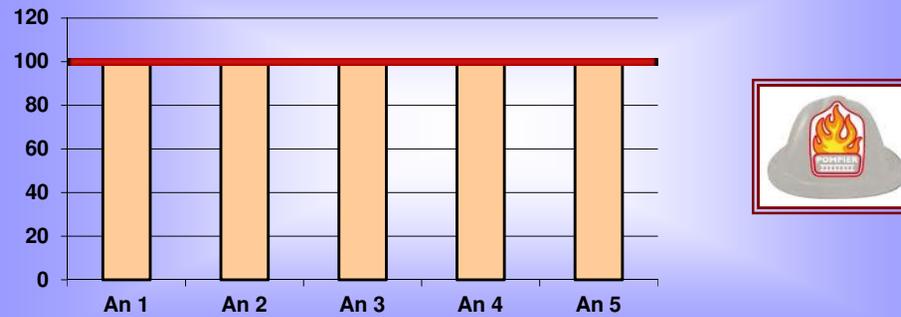


A.5 Formation des officiers

Officiers **devant être formés** comparativement
aux officiers **formés** selon les exigences

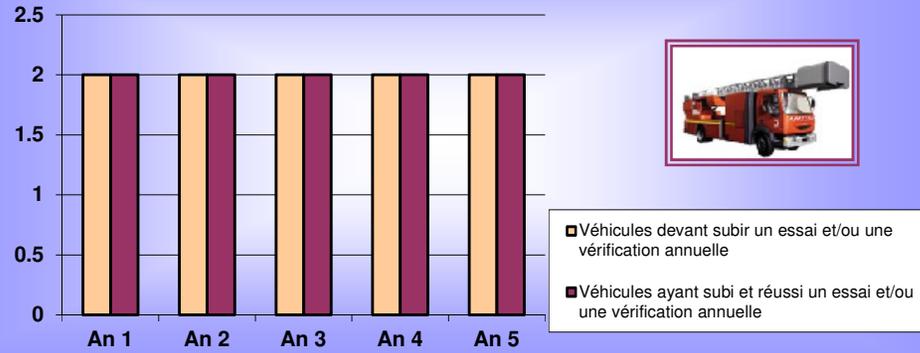


Objectif atteint au PMO (%)

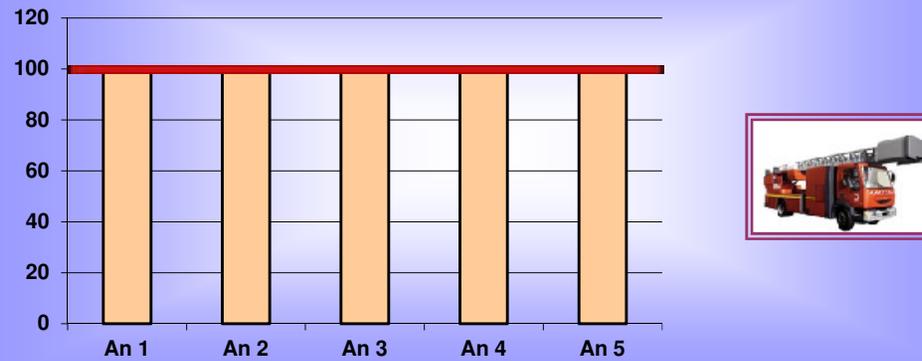


A.6 Essais et vérifications annuels des véhicules

Suivi des essais et des vérifications annuels des véhicules

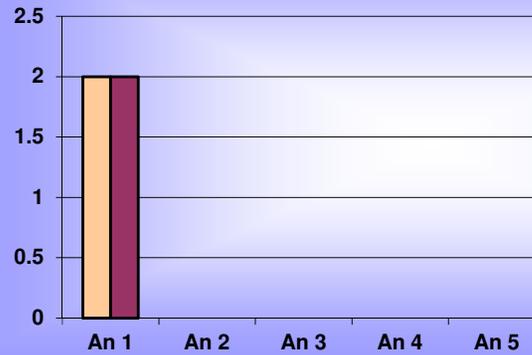


Objectif atteint au PMO (%)



A.7 Attestation de performance des véhicules

Suivi des attestations de performance des véhicules



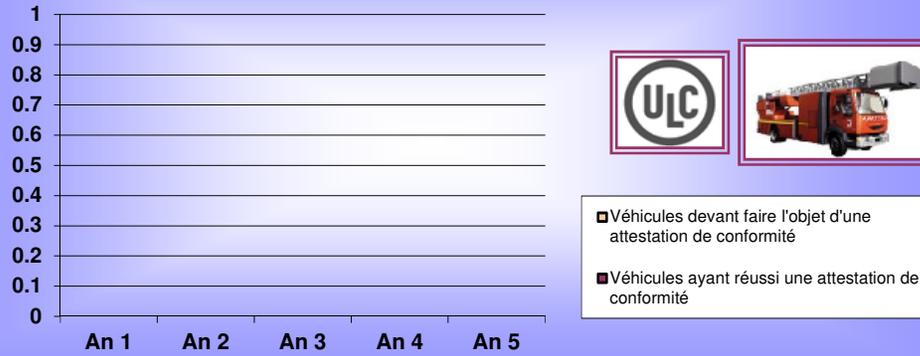
- Véhicules devant subir une attestation de performance
- Véhicules ayant réussi une attestation de performance

Objectif atteint au PMO (%)

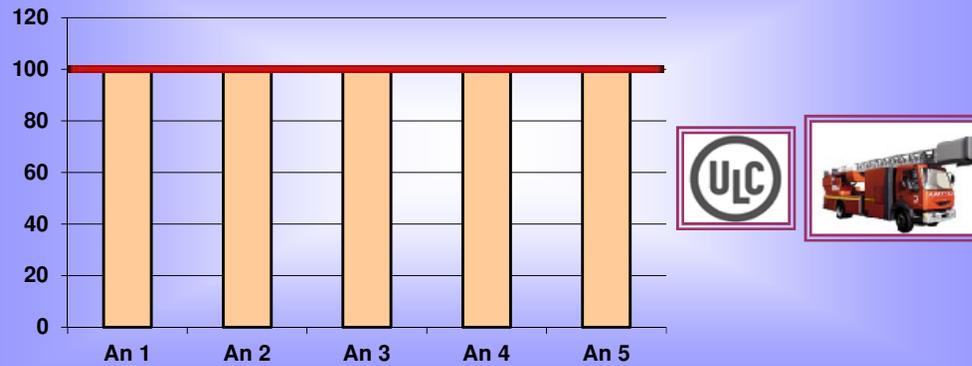


A.8 Attestation de conformité des véhicules

Suivi des attestations de **conformité** des véhicules

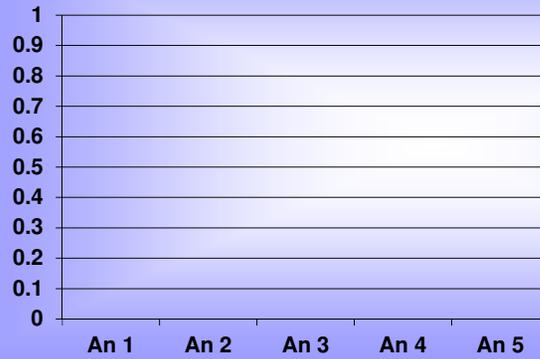


Objectif atteint au PMO (%)



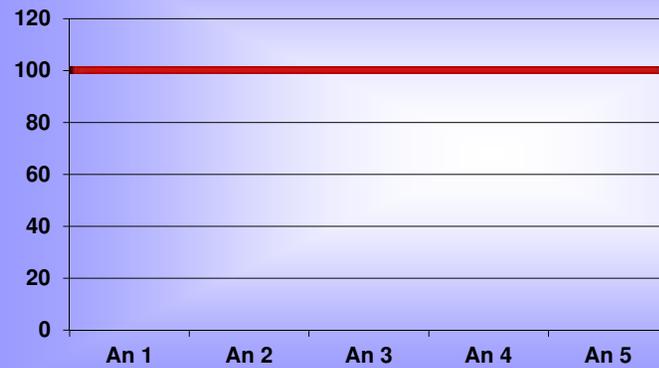
A.9 Modifications sur les véhicules d'intervention

Suivi des modifications des véhicules



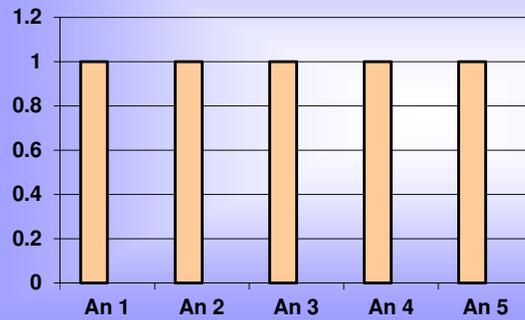
- Véhicules devant faire l'objet d'une modification
- Véhicules qui ont fait l'objet d'une modification

Objectif atteint au PMO (%)



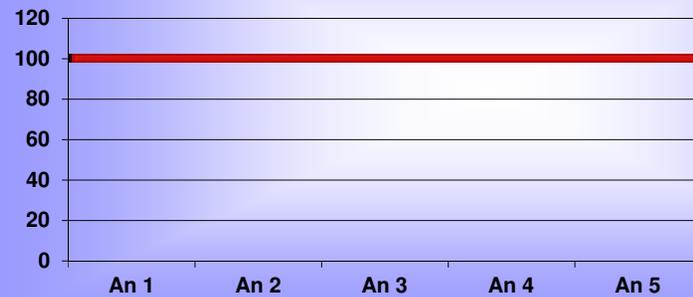
A.10 Essai annuel des pompes portatives

Pompes portatives **devant subir** un essai annuel
comparativement aux pompes portatives
ayant subi et réussi un essai annuel



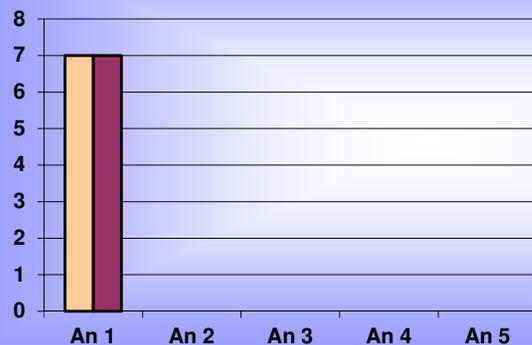
- Pompes portatives devant subir un essai annuel
- Pompes portatives ayant subi et réussi un essai annuel

Objectif atteint au PMO (%)



A.11 Acquisition des vêtements de protection et d'équipement d'intervention

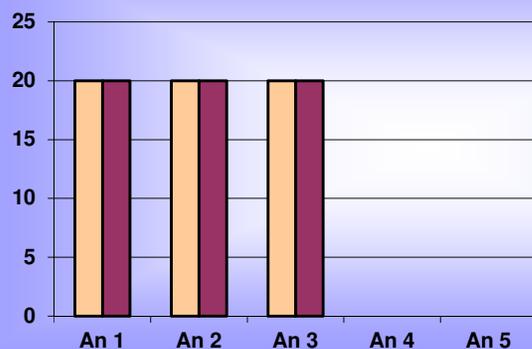
Suivi de l'acquisition des vêtements de protection (habits de combat)



■ Habits de combat à acquérir

■ Habits de combat acquies

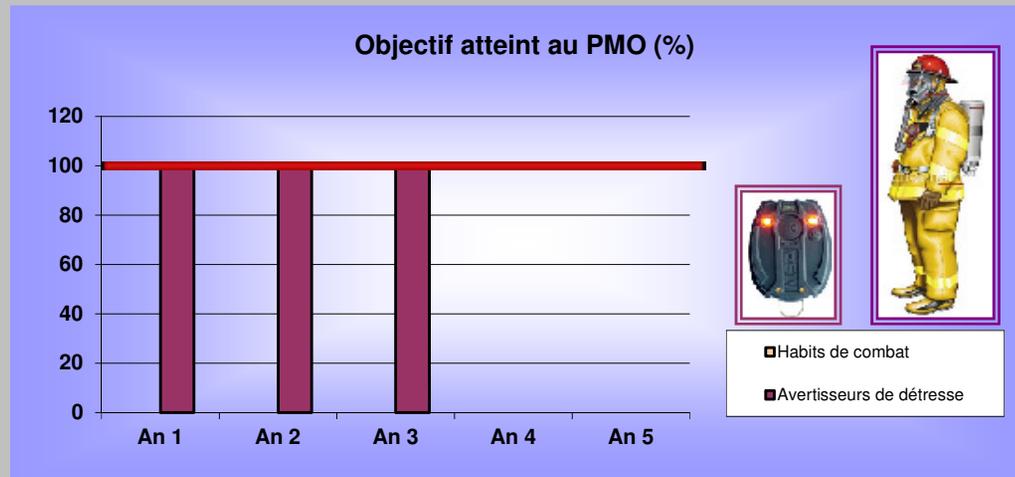
Suivi de l'acquisition d'équipement d'intervention (avertisseurs de détresse)



■ Avertisseurs de détresse à acquérir

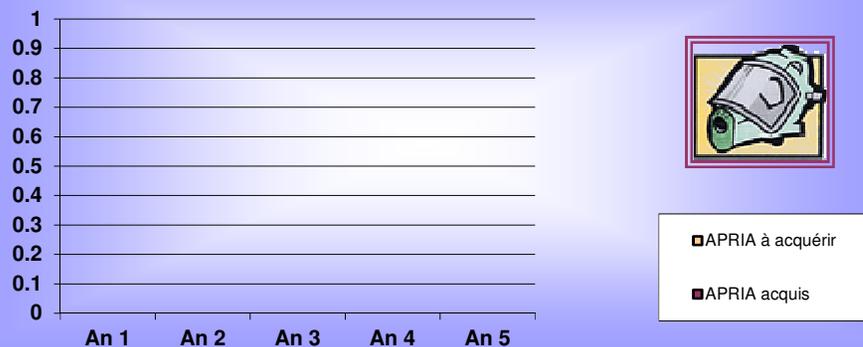
■ Avertisseurs de détresse acquies

A.11 Acquisition des vêtements de protection et d'équipement d'intervention (suite)



A.12 Acquisition et entretien des appareils de protection respiratoire isolants autonomes (APRIA)

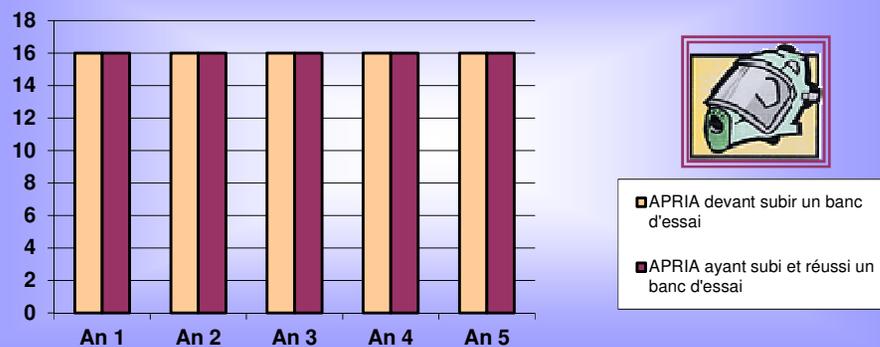
Suivi de l'acquisition des APRIA



■ APRIA à acquérir

■ APRIA acquis

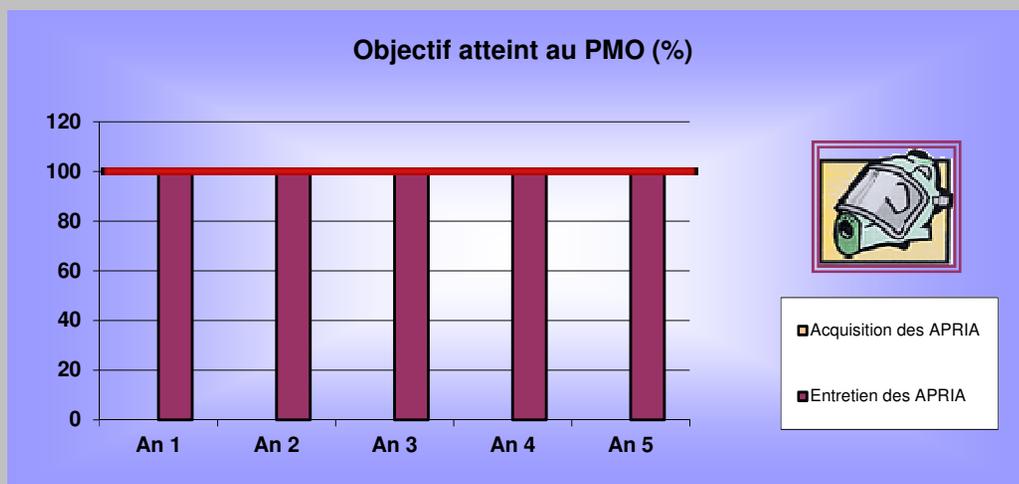
Suivi des bancs d'essai des APRIA



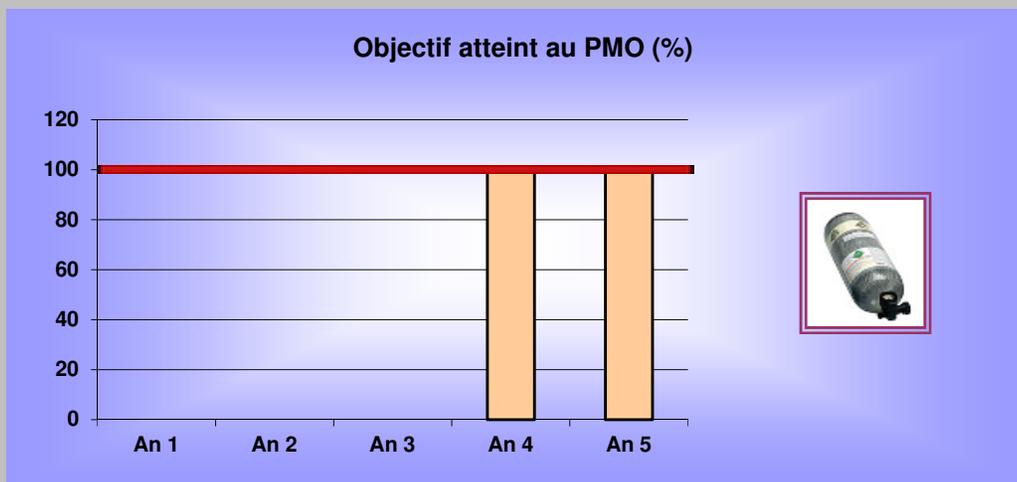
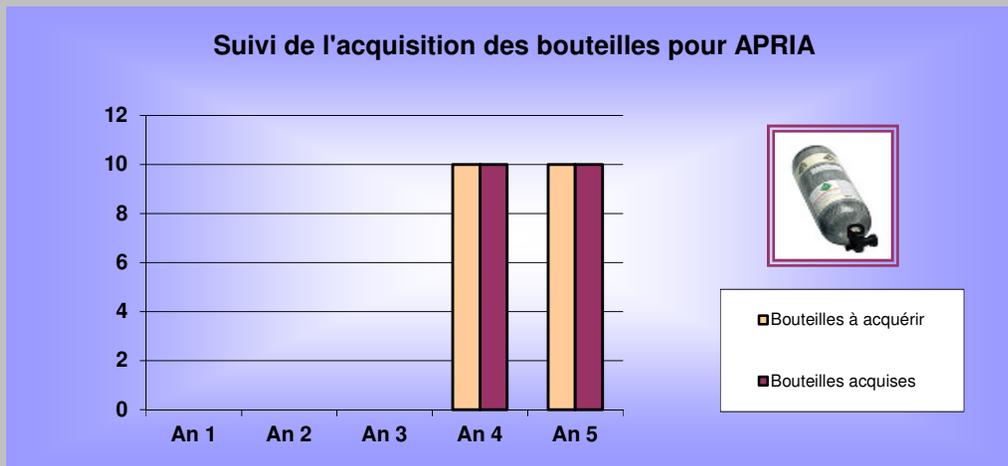
■ APRIA devant subir un banc d'essai

■ APRIA ayant subi et réussi un banc d'essai

A.12 Acquisition et entretien des appareils de protection respiratoire isolants autonomes (APRIA) (suite)

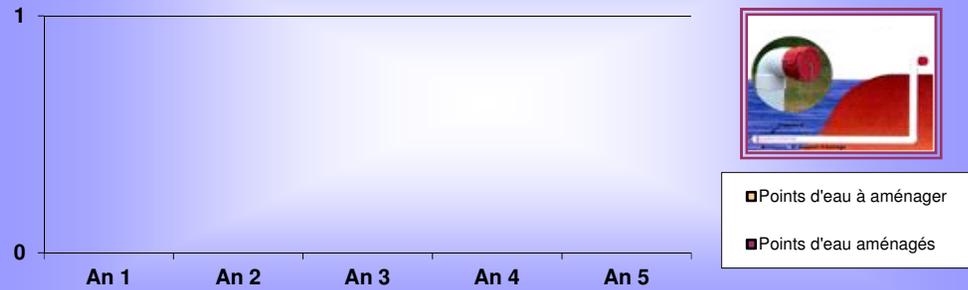


A.13 Acquisition des bouteilles pour les appareils de protection respiratoire isolants autonomes (APRIA)

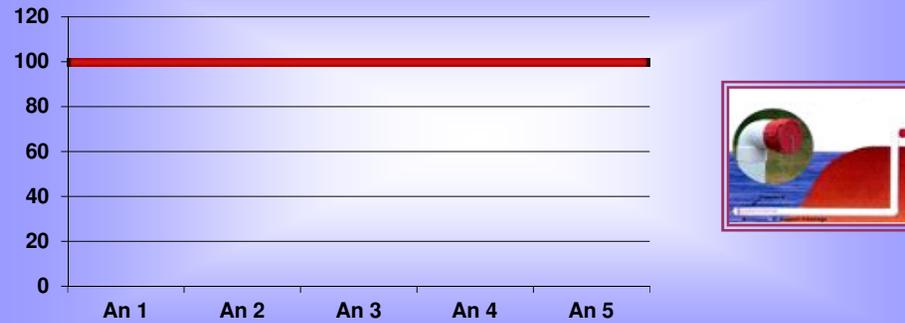


A.14 Aménagement de points d'eau

Points d'eau à aménager comparativement
aux points d'eau aménagés

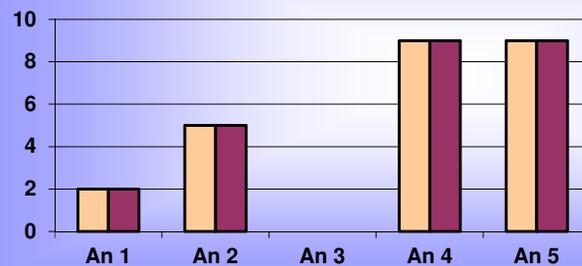


Objectif atteint au PMO (%)



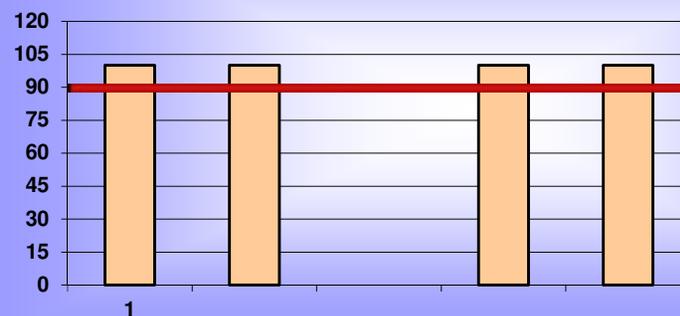
A.15 Force de frappe (FDF) lors des interventions en incendie

Incendies **requérant** une force de frappe (FDF) comparativement aux incendies où la force de frappe **a été atteinte**



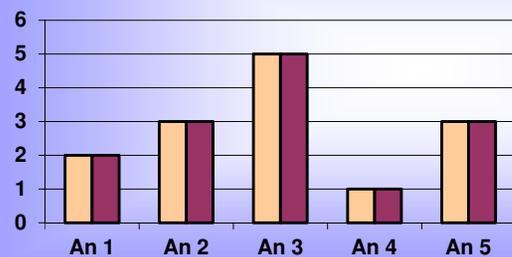
- Incendies où la FDF est requise
- Incendie où la FDF a été atteinte

Objectif atteint au PMO (%)



A.16 Force de frappe (FDF) pour les interventions nécessitant les pinces de désincarcération

Interventions de désincarcération requérant une force de frappe comparativement aux interventions où la force de frappe a été atteinte



■ Interventions où la FDF est requise
■ Interventions où la FDF est atteinte

Atteinte de la force de frappe pour les interventions de désincarcération (%)

